

# Vers une « mémoire positive »

En avril de cette année 2014, le Rwanda marquera la 20<sup>e</sup> commémoration du génocide des Tutsi. Cet événement sera sans aucun doute un bon indicateur de la relation de l'État rwandais avec le souvenir du génocide. Nous pouvons déjà noter que de gros moyens ont été déployés par les organismes en charge des préparatifs pour donner un ton international à l'évènement<sup>1</sup>. Mais cela sert-il réellement la mémoire ?

Par Florence Rasmont  
Doctorante en histoire - ULB

Cette commémoration est l'occasion de revenir sur l'évolution de la mémoire nationale du génocide des Tutsi au Rwanda. Celle-ci occupe une grande place dans l'identité nationale rwandaise post-génocide. C'est un phénomène social et politique complexe, en perpétuelle renégociation. Il ne faut néanmoins pas y voir un phénomène exclusivement rwandais. Toutes les nations se sont un jour approprié le souvenir d'événements passés à des fins politiques et nationalistes. Le Rwanda ne fait pas exception.

## Tutsi inconnu

S'intéresser à quelques caractéristiques de l'évolution des commémorations nationales annuelles permet de mettre en évidence le caractère évolutif de la mémoire. Les commémorations nationales du génocide sont célébrées depuis 20 ans par une semaine de deuil national autour du 7 avril, date du début des massacres<sup>2</sup>. Le ministère de la Culture,

qui gère les questions de mémoire depuis 1995, organise en collaboration avec d'autres ministères une grande cérémonie de commémoration nationale.

## L'État semble résolument vouloir se tourner vers une mémoire « positive ».

En avril 1995, le site qui accueille la première commémoration est la colline de Rebero, en périphérie de Kigali. Il s'agit d'une colline ayant accueilli une bataille décisive pour la prise de Kigali par le FPR, le terrain ayant appartenu au président de l'ancien régime, Juvénal Habyarimana. Quelque 6 000 victimes y sont enterrées et ce jour-là, le président de la République, Pasteur Bizimungu, procède à l'inhumation d'un mort tutsi inconnu et de l'ancienne Première ministre hutu Agathe Uwilin-



giyimana. La mise en terre d'un mort tutsi et d'un mort hutu symbolise la reconnaissance de la souffrance des deux communautés. À l'époque, on ne nomme pas officiellement les victimes tutsies du génocide. La mémoire est prise en tenaille dans le paradoxe de la réconciliation. Aussi, le lieu choisi pour accueillir la première commémoration est plus sensiblement lié à l'histoire de la guerre qu'à celle du génocide.

## Remember, Unite, Renew

Dans les années qui suivent, les organisateurs vont mettre davantage l'accent sur les sites du génocide. Ils mettent en avant d'importants lieux de massacres, comme l'indique la cérémonie de 1996 à l'école de Murambi, celle de 1998 à Bisesero où celle de 1999 à Kibeho. La plupart de ces sites s'affirment aujourd'hui comme les plus emblématiques du

1 Voir le site de la CNLG (Commission nationale de lutte contre le génocide) : [www.cnlg.gov.rw](http://www.cnlg.gov.rw) ; ainsi que le site exceptionnellement créé pour la 20<sup>e</sup> commémoration : [www.kwibuka.org](http://www.kwibuka.org).

2 L'association nationale des rescapés Ibuka respecte cependant le deuil jusqu'à la célébration du jour de libération, le 4 juillet.

génocide. On peut y voir une stratégie tout à fait consciente de la part des organisateurs. Lors de chacune de ces cérémonies, il est procédé à l'enterrement de dizaines de milliers de corps, exhumés des fosses du génocide et inhumés collectivement dans un mémorial officiel. La «mémorialisation» officielle du génocide s'est donc construite progressivement par un compromis difficile entre rituel de deuil et rituel politique<sup>3</sup>.

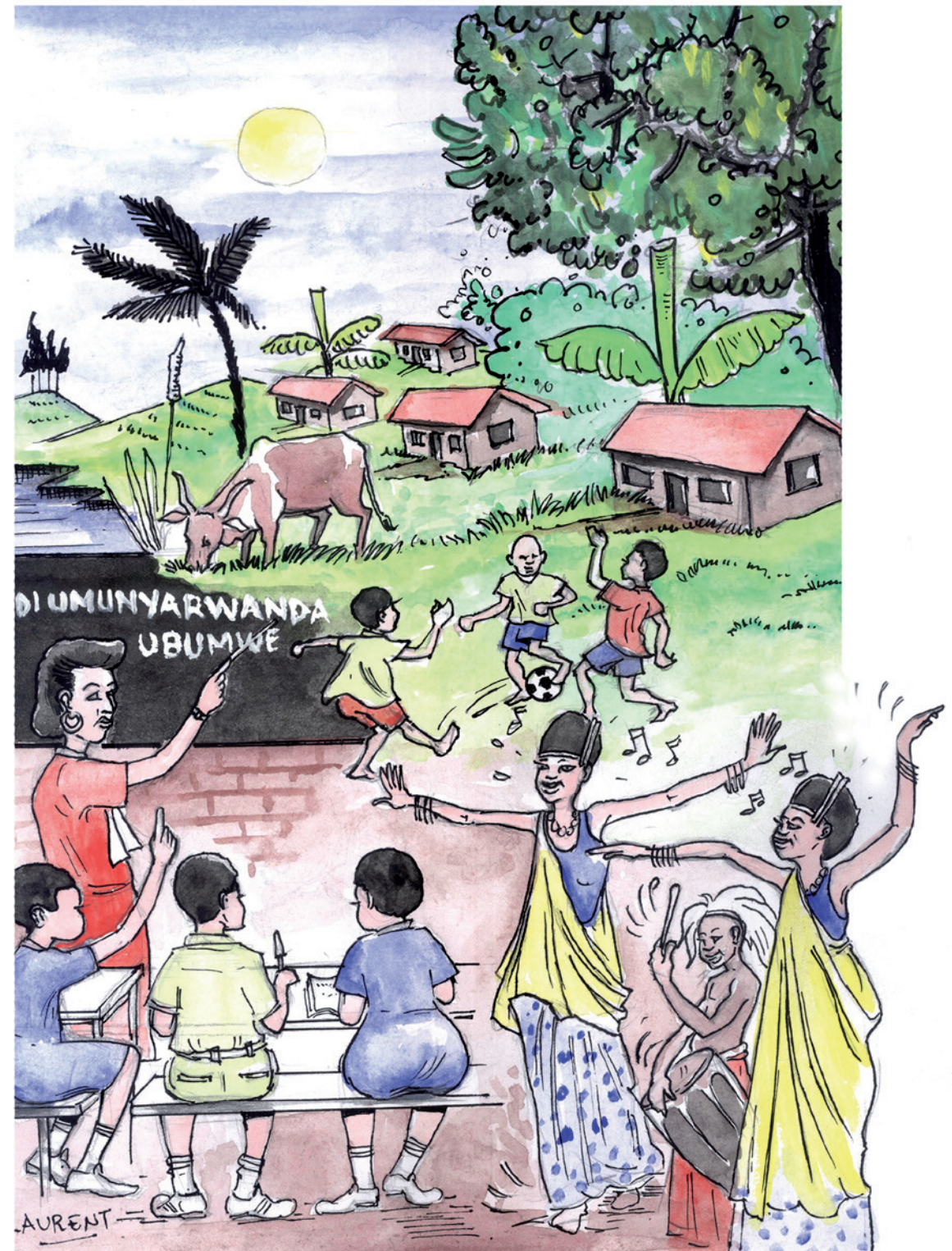
## L'appellation officielle de «génocide commis contre les Tutsi» est introduite en 2008 dans la Constitution.

Dans les premières années, néanmoins, l'État reste ambigu en matière de mémoire. Le ton conciliateur donné à la première commémoration correspond globalement à celui qui prévaut au Rwanda jusqu'à la fin de la période de transition en 2003, période marquée par d'importantes tensions politiques entre le FPR, vainqueur de la guerre civile, et le MDR, parti d'opposition hutu dans l'ancien régime.

Globalement, l'organisation des commémorations nationales du génocide va subir une évolution très significative à partir de la 10<sup>e</sup> édition en 2004, qui tranche par son ampleur et les moyens mis en œuvre. Cette cérémonie, organisée avec éclat dans l'actuel Mémorial national de Gisozi, marque la fin de

la très longue période de transition politique post-génocide et la naissance du nouveau Rwanda, fort de sa nouvelle Constitution et de l'élection au suffrage universel du leader du FPR, Paul Kagame. Le régime s'investit plus nettement dans les questions de mémoire et affirme progressivement sa volonté de célébrer les victimes tutsies en tant que telles. L'appellation officielle de «génocide commis contre les Tutsi» est introduite en 2008 dans la Constitution. C'est en partie une réaction à l'expansion du négationnisme. Elle marque également un effacement progressif des victimes hutues de la mémoire nationale, tués par assimilation aux Tutsi ou par opposition politique.

Depuis 2010, un nouveau changement est intervenu avec la fin des grandes cérémonies d'inhumations collectives. Les commémorations sont depuis lors organisées au grand stade Amahoro de Kigali, sans enterrement collectif. Cela indique que l'État souhaite progressivement imposer une rupture avec les inhumations en dignité collectives, et donc avec les corps du génocide, la douleur et le deuil<sup>4</sup>. L'État semble résolument vouloir se tourner vers une mémoire «positive», dans le sens où le lien avec le passé doit servir à l'avenir et à la reconstruction du pays et de ses habitants. Le slogan officiel de la 20<sup>e</sup> commémoration –*Remember, Unite, Renew*– s'inscrit parfaitement dans ce nouvel esprit. ♣



3 Les corps occupent une grande place dans la mémoire nationale du génocide au Rwanda. Ce trait caractéristique est une conséquence du processus judiciaire qui s'est effectué en parallèle (les corps sont des preuves), et de la lutte contre le négationnisme.

4 Les inhumations collectives ont toujours cours dans les commémorations locales de moindre ampleur.